



**Le comité d'éthique**

à

**Monsieur Luc Frieden**  
**Premier ministre**  
**et**

**Madame Stéphanie Obertin**  
**Ministre de la Digitalisation**  
**Ministre de la Recherche et de**  
**l'Enseignement supérieur**

Luxembourg, le 17 novembre 2023

**Objet :** **Avis du comité d'éthique relatif à la liste soumise au comité d'éthique et au Premier ministre par Madame Stéphanie Obertin, Ministre de la Digitalisation et Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur en date du 14 novembre 2023.**

Monsieur le Premier ministre,

Madame la Ministre,

Vu l'article 7 du règlement interne du Gouvernement.

Vu la liste établie par Madame la Ministre en application de l'article 2 du Code de déontologie des membres du Gouvernement qui est entrée au secrétariat du comité d'éthique en date du 14 novembre 2023.

En application du Code de déontologie, il appartient au comité d'éthique d'émettre un avis au sujet d'éventuels conflits d'intérêts pouvant résulter des renseignements figurant sur la liste dont question ci-dessus et les missions confiées au ministre.

Un conflit d'intérêts au sens du susdit Code existe lorsqu'un membre du Gouvernement a un intérêt personnel qui pourrait influencer ou influence l'exercice impartial et objectif de ses fonctions.

Madame Stéphanie Obertin est appelée à exercer les fonctions de Ministre de la Digitalisation et Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Les missions ainsi confiées à Madame Stéphanie Obertin sont définies dans le règlement interne du Gouvernement.

Les renseignements énoncés par Madame la Ministre sur la liste soumise à Monsieur le Premier ministre et dont le comité a pris acte, ne comprennent aucun élément apparent et tangible d'un conflit d'intérêts au sens de l'article 4, paragraphe 1<sup>er</sup> du Code de déontologie des membres du Gouvernement.

Le comité relève toutefois qu'au vu de la multiplicité et de la diversité des décisions et interventions d'un ministre au cours de son mandat, tout membre du Gouvernement qui constate qu'il s'expose à un conflit

d'intérêts est tenu, conformément au paragraphe 2 du susdit article, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour y remédier.

### **Le comité d'éthique**

*Adresse postale :*  
Comité d'éthique  
p/a Ministère d'État  
L-2910 Luxembourg

*Contact :*  
(+352) 2478-2160  
[sec.comiteethique@me.etat.lu](mailto:sec.comiteethique@me.etat.lu)